

Collectif Francazal

22 rue des Bleuets
31270 CUGNAUX

Site : collectif-francazal.org
Mail : collectif-francazal@laposte.net

À

Monsieur le Ministre délégué
auprès de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie,
chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche
Arche Sud
92055 Paris La Défense Cedex

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Reconversion de la base aérienne de Francazal (Haute-Garonne)

Pièces jointes :

1. Lettre aux candidats à l'élection présidentielle
2. Lettre du candidat François Hollande

Monsieur le Ministre,

Le Collectif Francazal est une association multi communale qui s'est fixé pour objectif la fermeture définitive de l'aérodrome de Francazal et la surveillance de la reconversion du site.

Vous n'ignorez pas que l'aérodrome de Francazal – ex base aérienne 101 dissoute le 1er septembre 2010 – est en cours de reconversion sous la responsabilité du Préfet de la Haute-Garonne. Devenu aérodrome mixte, civil et militaire, et ouvert à la circulation aérienne publique par deux arrêtés ministériels du 29/12/2010, l'aérodrome de Francazal a fait l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire, en attendant la mise en place d'une concession pérenne, qui devrait être débiter au milieu de l'année 2013.

C'est dans ce contexte que nous avons interpellé, au début du mois d'avril 2012, les candidats à l'élection présidentielle (P.J. 1).

Nous leur demandions de prendre position sur plusieurs points, notamment sur l'absence de débat public dans le processus de décision et sur la fermeture ou le maintien de l'aérodrome.

Le candidat François Hollande avait répondu (P.J. 2) que « la reconversion de la base aérienne de Francazal ferait l'objet d'un examen attentif, en concertation avec les parties prenantes et en tenant compte des exigences environnementales et du souci légitime des habitants de voir préservé leur cadre de vie. »

Faisant suite à la promesse du candidat, le Président de la République nous a fait savoir qu'il confiait à la Ministre de la Culture et de la Communication et à vous-même le soin de répondre à nos observations.

C'est dans ce cadre, que nous prenons contact avec vous pour porter à votre connaissance notre analyse de la situation, actualisée en fonction de l'évolution du dossier, et vous faire part de nos revendications, qui en découlent.

En quelques mois, l'orientation de la reconversion de Francazal a profondément évolué.

Le projet de studios de cinéma porté par M. Granja et soutenu par les studios Raleigh a été balayé lors d'un premier appel d'offres. De plus, le porteur de projet vient de faire connaître qu'il renonçait à s'installer à Francazal.

Dès lors, la « solution aéronautique » reste seule en lice. Mais elle diffère sensiblement de ce qui avait été annoncé.

En effet, au cours du mois de janvier 2013, deux informations tenues secrètes redéfinissent les contours du projet.

La première, c'est que la Société de l'Aéroport de Toulouse Blagnac s'est doré et déjà associée aux deux candidats à la concession de l'aéroport, SNC Lavalin et Vinci Airports.

La seconde, c'est que l'un et l'autre candidat ont l'intention d'allonger la piste de 1800 à 2000 mètres, ce qui permettra d'accueillir les gros porteurs.

Il est clair que les aménagements qui se préparent ne sont pas cohérents avec le projet modeste qui a été présenté par les services de l'Etat en 2010 et dont le caractère anodin a permis d'obtenir l'assentiment des élus locaux, qui, à leur tour, se sont employés à le faire accepter par la population. Il s'agissait alors de transformer Francazal en un « petit » aéroport dédié à l'aviation d'affaires ne dépassant pas 13 000 mouvements par an – y compris le trafic résiduel des avions de l'armée, de la gendarmerie et de la météo.

Un tel aéroport était censé provoquer peu de nuisances mais les nouvelles perspectives rendent caduque cette vision euphémique de l'avenir du secteur de Francazal.

Ce que nous redoutons depuis le début du processus de reconversion, que nous avons dénoncé sans être entendus, est en gestation : avec une piste allongée et une direction liée à l'aéroport de Blagnac, Francazal est bel et bien destiné à devenir le 2ème aéroport de Toulouse, annexe-poubelle de Toulouse-Blagnac.

Il s'avère donc que le processus d'élaboration de la décision de conserver l'aérodrome, contestable en lui-même pour avoir refusé d'y associer les citoyens, a de surcroît été biaisée.

Selon toute vraisemblance, les élus qui participaient au comité de pilotage de la reconversion ont été bernés : ils se sont rendus à « la solution aéronautique » sur la base d'informations erronées. Ils avaient d'ailleurs, à l'époque du choix, exprimé des conditions qui ne sauraient être respectées au vu de la tournure des événements.

Aujourd'hui, la population, revenue du rêve « hollywoodien », se sent trompée.

Dans ces conditions, le Collectif Francazal demande un moratoire du processus de reconversion et l'organisation d'un véritable débat public sur la destination du site.

Monsieur le Ministre, vous disposez du pouvoir de suspendre l'attribution de la concession, le temps d'examiner les tenants et les aboutissants de la reconversion de Francazal, et de saisir la Commission Nationale du Débat Public.

En ce qui nous concerne, nous lançons une campagne d'information sur l'imminence de la création d'un 2ème aéroport et nous saurons prendre toutes les initiatives adaptées à la situation. Nous constatons que les riverains prennent conscience qu'il est urgent de faire barrage à un projet insensé. Leur détermination s'affirme de jour en jour.

Dans cette lettre, nous n'avons pas développé les arguments en faveur de la fermeture définitive de l'aéroport de Toulouse-Francazal : nous l'avons fait dans la lettre aux candidats à l'élection présidentielle et ils restent d'actualité :

- il n'est pas normal de créer un nouvel aéroport dans un secteur fortement urbanisé, c'est contraire aux dispositions du Grenelle de l'environnement ;
- l'intérêt stratégique de disposer de cet aérodrome pour les besoins de l'armée n'est pas démontré, puisque la décision de le fermer avait été prise dans le cadre de la restructuration des armées ;
- l'aviation d'affaires n'a aucune vocation à être transférée de Toulouse-Blagnac, que la proximité des locaux d'Airbus rend incontournable ;
- le volet industriel associé à l'aéroport, qui devaient permettre la création de 3000 emplois, semble tout à fait irréaliste et s'oppose à la nécessaire diversification de l'activité économique régionale ;
- la libération d'un espace de 400 hectares au cœur de Toulouse Métropole ouvrirait, au contraire, de grandes perspectives d'aménagement et d'emplois.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

A Cugnaux, le 18 février 2013

Pour le Collectif Francazal,
le président,

Bernard Gineste